



Commission administrative du CCAS

Procès - verbal du 17 mars 2022

----- 8003 -----

L'an deux mille vingt-deux, les dix-sept mars à neuf heures et trente minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

Étaient présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Maryline RENARD, Céline MOSCA, et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE, et André DOUVILLE, Membres nommés.

Absents ayant donné procuration :

Sylvie RIVAUD donnant pouvoir à Hélène CAYUELA.
Michel CRETON donnant pouvoir à Daniel MORIN.
Chantal HIDEUX donnant pouvoir à Bernadette MAURY.

Assistaient à la réunion :

Jennifer LEGRAND, secrétaire du CCAS.

I/ Election du secrétaire de séance :

Bernadette MAURY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès – verbal du 16 décembre 2021 :

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission administrative, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, à l'unanimité, décident d'approuver le procès-verbal du 16 décembre 2021.

III/ Report du repas des aînés

En raison du contexte sanitaire incertain, Monsieur le Président et les membres de la commission administrative du CCAS, avaient pris la décision d'annuler le traditionnel repas des aînés qui devait avoir lieu le samedi 12 mars 2022 afin de préserver les anciens.

Sensibles au désir de nos aînés de se réunir et se retrouver, Monsieur le Président propose aux membres de la commission administrative de reprogrammer ce moment de convivialité **le vendredi 20 mai 2022** à la salle Maurice Leblond.

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- **APPROUVER** la date du vendredi 20 mai 2022 pour le report du repas des anciens

IV- Animation pour le repas des aînés

Une délibération avait été adoptée lors de la dernière commission administrative en date du 16 décembre 2021 portant sur le choix du prestataire pour l'animation (D29.2021).

En raison du report de l'événement, Monsieur le Président propose aux membres de la commission administrative d'approuver le nouveau devis de Monsieur Luc Sixties, pour l'animation du Repas des aînés programmé le vendredi 20 mai 2022, pour un montant total de 500 €.

Le prix et la prestation restent inchangés par rapport à l'ancienne proposition faite par le musicien.

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- **APPROUVER** le devis de Monsieur Luc Sixties, pour l'animation du Repas des Aînés prévu le vendredi 20 mai 2022, pour un montant total de 500,00€.

V- Choix du traiteur et approbation de devis pour le repas des aînés 2022

Durant la commission administrative du 04 novembre 2021, les différents devis avaient été étudiés en fin de séance pendant les questions diverses par l'ensemble des membres.

Après plusieurs échanges sur différents points (prix, menus, qualité du service ...), le choix du prestataire s'était porté sur le traiteur « **Pierre LALAOUNIS** » de Longny-les-villages (61290), pour un montant de :

- **35.50 € TTC** par personne tout compris (avec apéritif).

En effet, ce traiteur avait été choisi lors du dernier repas des anciens organisé en mars 2019, les retours des aînés et des élus étaient que positifs. Les membres de la commission administrative souhaitent renouveler l'expérience avec ce prestataire.

Le traiteur « Pierre Lalaounis » ayant fait plusieurs propositions de menus, les membres de la commission ont sélectionné celui-ci :

- **Apéritif d'accueil :**

Cocktail PERCHERON (avec alcool) et le cocktail de fruits

Tablette d'amuses bouche cuisinés assorties

- **Entrée :**

Le dos de saumon fumé sur croquant de légumes vinaigre aux agrumes, chantilly citron vert

- **Plat chaud :**

La jambonnette de volaille cuite au vin Jaune et coulis de morilles

Garniture : Rapé de pommes et éventail de courgettes

- **Salade de saison à l'Estragon**

- **Plateau de fromages**

- **Dessert :**

Le Carré aux pommes caramélisées et crème Calvados

- **Café et sa bouchée au chocolat**

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- **APPROUVER** le devis du traiteur « Pierre LALAOUNIS » pour le repas des anciens programmé le vendredi 20 mai 2022.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VI/ Informations et questions diverses :

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas eu de retour négatif depuis le transfert du multi-accueil à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France hormis un retard de facture pour les familles.

Monsieur le Président informe que 4 agents ont été atteints de la Covid-19 durant le mois de février au multi-accueil.

Madame CAYUELA dresse un bilan sur les colis de Noël 2021. Les avis des aînés concernant le choix du prestataire sont positifs. Le coût total des colis de Noël s'élève à 11266.23 €, ce prix comprend les colis de Noël, les colis douceurs destinés aux pierrotins résidents à l'EHPAD de Maintenon et les bons d'achat auprès des commerçants locaux sélectionnés pour cette occasion.

Hélène Cayuela informe que plusieurs aînés ont remercié la Mairie, les membres du Conseil municipal et du CCAS.

Hélène CAYUELA précise que deux bons alimentaires ont été accordés d'une valeur de 100 euros depuis le début de l'année.

Monsieur le Président précise qu'un don de 414.80 € a été fait par le ferrailleur pour le CCAS suite aux dépôts de métaux par les agents des services techniques de la Mairie.

Hélène CAYUELA indique avoir clôturé la collecte des dons pour les réfugiés Ukrainiens pour la commune. Les dons collectés par la Commune doivent désormais être apportés au point de rassemblement à Épernon.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance levée à 10 h 35.